

Nombre de  
membres en  
exercice

**28**

Présents et  
représentés

**22**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 29 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux  
Le vingt neuf du mois de avril à huit heures trente

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt deux avril deux mille vingt-deux, s'est réuni Salle Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date  
d'affichage

3 MAI 2022

Déposée en  
Préfecture le

3 MAI 2022

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Jean-Louis TOÉ

### Avaient donné procuration

Fabienne DULIEGE à Frédérique LARDET, Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME

### Etaient excusé(e)s

Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-Claude MARTIN, Eric PEUGNIEZ, Didier SARDA

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **AIDE FINANCIÈRE À IDEIS POUR 32 LOGEMENTS EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE À ANNECY - OPÉRATION "PRÉ BILLY / ÎLOT B"**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'Habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n° D-2020-27 ;

Considérant la décision préfectorale du 31 août 2018 portant agrément de l'Organisme Foncier et d'Innovation Solidaire (OFIS) en tant qu'organisme de foncier solidaire (OFS) ;

Dans la ZAC intercommunale de Pré-Billy - Ilot B à Annecy, l'organisme de foncier solidaire OFIS prévoit la construction de 32 logements en bail réel solidaire (BRS). Ces 32 logements (3 T2, 18 T3, 10 T4 et 1 T5) bénéficieront d'une place de stationnement et d'une cave et seront construits et commercialisés par IDEIS.

Le bail réel solidaire permet à un ménage d'accéder à la propriété grâce à la dissociation du bâti et du foncier. L'organisme de foncier solidaire (OFS) détient la propriété du foncier et l'acquéreur celle du bâti. Une redevance foncière est versée chaque mois par les ménages à l'OFS.

Ce type de logements est décompté comme du logement social dans l'inventaire des obligations fixées par l'article 55 de la loi SRU.

Conformément aux dispositions communautaires applicables,

#### **LE BUREAU DECIDE :**

d'accorder à IDEIS une aide financière de 180.040 € correspondant à 70 € par m<sup>2</sup> de surface utile.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2022, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50%, soit 90.020 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50%, soit 90.020 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 22

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.